



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

# Note de conjoncture

1<sup>er</sup> trimestre 2023



## Auvergne-Rhône-Alpes

# *Note de conjoncture régionale*

## *1<sup>er</sup> trimestre 2023*

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la  
DRFiP, les DDFiP et les Urssaf de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes










## En Bref

En cumulé sur le premier trimestre 2023, le chiffre d'affaires des entreprises de la région augmente de 11,2 % sur un an (+ 13,2 % au niveau national). La plupart des encaissements d'impôts sont en hausse (+ 14,2 % d'impôt sur les sociétés, + 9 % de TVA, + 13,8 % de droits de mutation). Les encaissements de taxe de publicité foncière diminuent de 7,3 % sur un an. Les créations d'entreprises baissent de 5,7 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2022. Les défaillances d'entreprises sont en hausse de près de 58 % sur un an (contre + 51 % au niveau national). Les taux de restes à recouvrer des entreprises payant mensuellement sont en diminution par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 (- 0,8 point).

L'emploi salarié est en hausse de 0,2 %, alors que les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) diminuent de 2,4 % sur le trimestre. Le taux de chômage baisse de 0,2 point. Entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2022 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C diminue de 0,5 %. La part des demandeurs d'emploi de longue durée baisse de près de 4 points sur un an. Les ruptures collectives de contrats de travail sont globalement en forte hausse sur un an. En particulier, le nombre de ruptures à l'ouverture de dossiers de PSE double sur un an. Le nombre de ruptures conventionnelles individuelles est également en augmentation (+ 13,8 % entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2023).

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) diminuent respectivement de 2 % et de 14,6 % sur un an. Le nombre d'allocataires de la prime d'activité augmente de 3,6 % sur un an.

### Les principaux indicateurs :

<b>Chiffre d'affaires :</b> <i>(données cumulées entre janvier et mars 2023)</i>		+ 11,2 % sur un an
<b>Créations d'entreprises :</b> <i>(T1 2023)</i>		- 5,7 % sur un trimestre
<b>Emploi salarié :</b> <i>(T4 2022)</i>		+ 0,2 % sur un trimestre
<b>Intérim :</b> <i>(T4 2022)</i>		+ 1,6 % sur un trimestre
<b>DPAE :</b> <i>(T4 2022)</i>		- 2,4 % sur un trimestre
<b>Taux de chômage :</b> <i>(T4 2022)</i>		- 0,2 point sur un trimestre
<b>Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC :</b> <i>(T1 2023)</i>		- 0,5 % sur un trimestre
<b>Revenu de solidarité active (RSA) :</b> <i>(mars 2023)</i>		- 2 % sur un an
<b>Prime d'activité :</b> <i>(mars 2023)</i>		+ 3,6 % sur un an

## Table des matières

### Économie

<i>Pib régional</i> .....	4
<i>Chiffre d'affaires et investissement des entreprises</i> .....	5
<i>Encaissements fiscaux</i> .....	5
<i>Dossiers traités par la commission des chefs de services financiers</i> .....	5
<i>Taux de restes à recouvrer</i> .....	6
<i>Créations et défaillances d'entreprises</i> .....	7
<i>Importations et exportations</i> .....	8
<i>Conjoncture hôtelière</i> .....	9
<i>Conjoncture immobilière</i> .....	10

### Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim)</i> .....	11
<i>Déclarations préalables à l'embauche</i> .....	13
<i>Activité partielle</i> .....	13
<i>Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC)</i> .....	14
<i>Ruptures conventionnelles individuelles</i> .....	17
<i>Taux de chômage</i> .....	17
<i>Demande d'emploi trimestrielle</i> .....	18

### Prestations sociales

<i>Bénéficiaires des prestations de solidarité</i> .....	20
--	----

# Économie

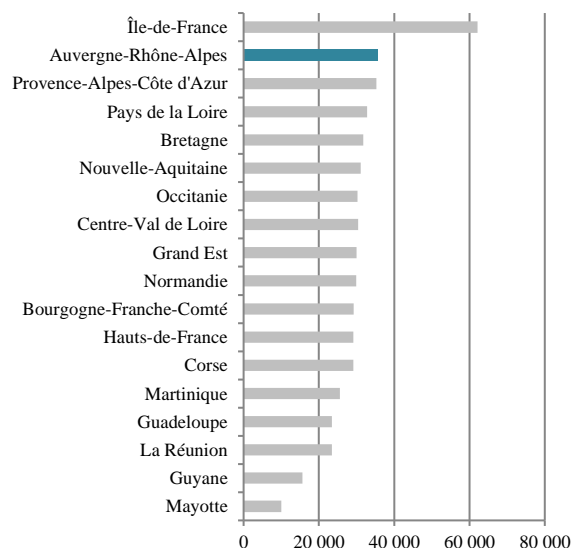
## Le Pib régional

**Source :** Insee - Comptes régionaux base 2014, Estimations de population

**Année :** 2021

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (290 844 millions d'euros en 2021). Par habitant, cela correspond à 35 765 euros, soit un chiffre supérieur à toutes les autres régions à l'exception de l'Ile-de-France (62 105 euros).

**Pib par habitant**



## Le chiffre d'affaires et l'investissement des entreprises de la région en hausse

En cumulé sur le premier trimestre de l'année 2023, toutes activités confondues, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint un peu plus de 145 100 millions d'euros et a ainsi augmenté de 11,2 % sur un an. Au niveau national, la hausse est de 13,2 %.

Le chiffre d'affaires augmente dans tous les secteurs : + 11 % dans l'industrie (contre + 7,7 % au niveau national), + 8,7 % dans la construction (contre + 8,7 % au niveau national), et + 4,8 % dans le commerce (contre + 7,8 % au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises augmente de 15,6 % en un an (soit autant qu'au niveau national).

### Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2022 (en M€)	Montant 2023 (en M€)	Evolution annuelle
<b>Chiffre d'affaires :</b>			
<b>Total Auvergne Rhône-Alpes</b>	<b>130 510</b>	<b>145 112</b>	<b>11,2%</b>
Dont : Industrie	33 018	36 654	11,0%
Construction	11 524	12 524	8,7%
Commerce	43 085	45 145	4,8%
<b>Total France</b>	<b>1 457 461</b>	<b>1 650 364</b>	<b>13,2%</b>
<b>Investissement :</b>			
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>907</b>	<b>1 048</b>	<b>15,6%</b>
<b>France</b>	<b>10 971</b>	<b>12 680</b>	<b>15,6%</b>

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région et portent désormais sur la période d'activité des entreprises et non plus sur la date de déclaration auprès de l'administration fiscale (pour les années 2022 et 2023).

## Les encaissements fiscaux en hausse à l'exception de la taxe de publicité foncière

La plupart des **encaissements fiscaux** recouverts par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes [voir encadré] sont en forte hausse sur un an. Les encaissements d'impôts sur les sociétés augmentent de 14,2 %, ceux de taxe sur la valeur ajoutée de 9 %, ceux des droits de mutation de 13,8 %. *A contrario*, les encaissements de taxe de publicité foncière diminuent de 7,3 %.

### Montant et évolution des encaissements fiscaux

	Montant 2022 (en M€)	Montant 2023 (en M€)	Evolution annuelle
Impôt sur les sociétés	1 039	1 186	14,2%
Taxe sur la valeur ajoutée	4 667	5 085	9,0%
Taxe de publicité foncière	439	407	-7,3%
Droits de mutation	426	485	13,8%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars

Les encaissements d'impôts sur les sociétés et de TVA comptabilisés ici ne couvrent que les seules entreprises privées ayant leur siège dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions d'euros.

## Hausse du nombre de dossiers traités par la CCSF et des effectifs concernés

En cumulé sur le premier trimestre 2023, **123 dossiers ont été traités par la CCSF**, soit 26 de plus qu'un an auparavant. Les effectifs correspondants sont en hausse (635 personnes de plus sur un an).

	2022	2023
Dossiers traités	97	123
Effectifs salariés correspondants	2 605	3 240

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars

### Dossiers traités et effectifs correspondants

La commission des chefs de services financiers (CCSF), les organismes de Sécurité sociale et l'assurance chômage accordent aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales. Les échéanciers qu'elle accorde sont pour une durée pouvant aller jusqu'à 4 ans. Au-delà, les difficultés de l'entreprise nécessitent généralement un traitement judiciaire.

## Baisse des taux de restes à recouvrer à 30 jours au 1<sup>er</sup> trimestre 2023

**Les taux de restes à recouvrer** [voir encadré] des entreprises payant mensuellement sont en baisse par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Fin mars 2023, le taux à 30 jours (échéances de février 2023) atteint 1,3 %, soit une baisse de 0,8 point par rapport au mois de février 2022. Il baisse dans tous les secteurs d'activité.

Le taux à 90 jours (pour les échéances de décembre 2022) est en baisse de 0,7 point par rapport à décembre 2021. Il atteint 1 %.

### Taux de restes à recouvrer de cotisations sociales des entreprises de 10 salariés et plus

Données observées à fin mars 2023	Taux en montant	Évolution 2023/2022
Échéance + 30 jours (mois de l'échéance)	1,3% (févr-2023)	-0,8 pt
Dont : Industrie	0,9%	-0,1 pt
Construction	2,8%	-0,3 pt
Commerce	1,2%	-1,1 pt
Hébergement-Restauration	2,8%	-5,0 pt
Autres services	1,3%	-0,9 pt
Intérim	0,4%	-0,7 pt
Échéance + 90 jours (mois de l'échéance)	1,0% (déc-2022)	-0,7 pt

Source : Urssaf

Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel

### Les données de l'Urssaf

Le secteur concurrentiel couvert par l'Urssaf comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

**Les taux de restes à recouvrer (impayés)** sont calculés comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer et le montant des cotisations dues. Ils sont observés à 30 jours et à 90 jours après l'échéance.

## Baisse des créations d'entreprises sur le trimestre et sur un an

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, les créations d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes sont en baisse (-5,7 % sur un trimestre, contre -5 % au niveau national) pour s'établir à environ 30 465. Cette baisse concerne à la fois les créations de micro-entreprises (-1 %) et les créations hors micro-entreprises (-13,5 %).

Elle est visible dans tous les secteurs : -11,9 % dans l'industrie, -2,7 % dans la construction, -4,5 % dans les services, et -8,4 % dans le regroupement « commerce, transports, hébergement et restauration ».

Sur un an, les créations d'entreprises diminuent de 3,9 % dans la région et de 1,2 % au niveau national.

### Nombre et évolution des créations d'entreprises

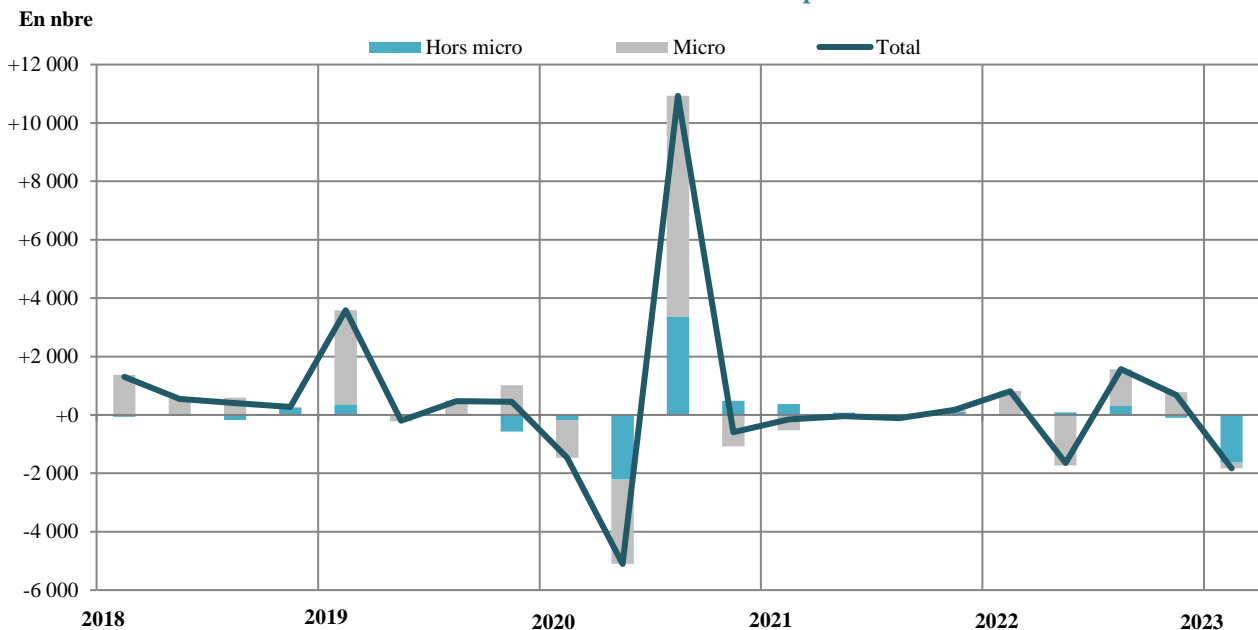
	Nombre de créations			Variation	
	1er Trim. 2022	4ème Trim. 2022	1er Trim. 2023	Trim.	Annuelle
<b>Total régional</b>	<b>31 692</b>	<b>32 293</b>	<b>30 465</b>	<b>-5,7%</b>	<b>-3,9%</b>
hors micro-entrepreneurs	11 785	12 084	10 453	-13,5%	-11,3%
micro-entrepreneurs	19 907	20 209	20 012	-1,0%	0,5%
<b>Total France</b>	<b>262 338</b>	<b>272 838</b>	<b>259 226</b>	<b>-5,0%</b>	<b>-1,2%</b>
hors micro-entrepreneurs	101 746	104 065	96 912	-6,9%	-4,8%
micro-entrepreneurs	160 592	168 773	162 314	-3,8%	1,1%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

### Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** augmente fortement : la région en a enregistré 5 307 entre début avril 2022 et fin mars 2023, soit une hausse de 57,7 % par rapport à l'année précédente. Au niveau national, les défaillances d'entreprises augmentent de près de 51 % sur la même période.

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.



## Refonte du dispositif des créations d'entreprise

Depuis janvier 2022, les statistiques de créations d'entreprises ont subi une évolution profonde de leur dispositif de calcul.

Les statistiques de créations d'entreprises couvrent désormais l'ensemble des entreprises non agricoles appartenant au secteur marchand (vendant des biens ou des services à un prix économiquement significatif) et produisant des biens ou des services. Cette définition ne tient plus compte, notamment, du caractère « exploitant » ou « non exploitant » des entreprises. Les entreprises considérées comme « non exploitantes », c'est-à-dire mettant à disposition d'une autre unité productive des moyens de production, sont donc comptabilisées dans les créations d'entreprises, alors qu'elles en étaient auparavant exclues. Ces entreprises peuvent produire de la valeur ajoutée et relèvent donc bien de la statistique d'entreprise.

## *Hausse annuelle des exportations et des importations sur un an*

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le montant des **exportations** s'est élevé à 18,9 milliards d'euros, soit une hausse de 8,6 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Dans le même temps, les **importations**, qui s'élèvent à 19,9 milliards d'euros sont en hausse de 1,2 % sur un an.

**La part des exportations dans le chiffre d'affaires** des entreprises de la région, autre indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 12,8 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (+ 0,3 point sur un an). Elle est de 10,2 % au niveau national.

**Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)**



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

*Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.*

## Hausse de l'activité hôtelière sur un an

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, environ 6 676 nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 11,2 % sur un an, contre + 19,2 % en France métropolitaine.

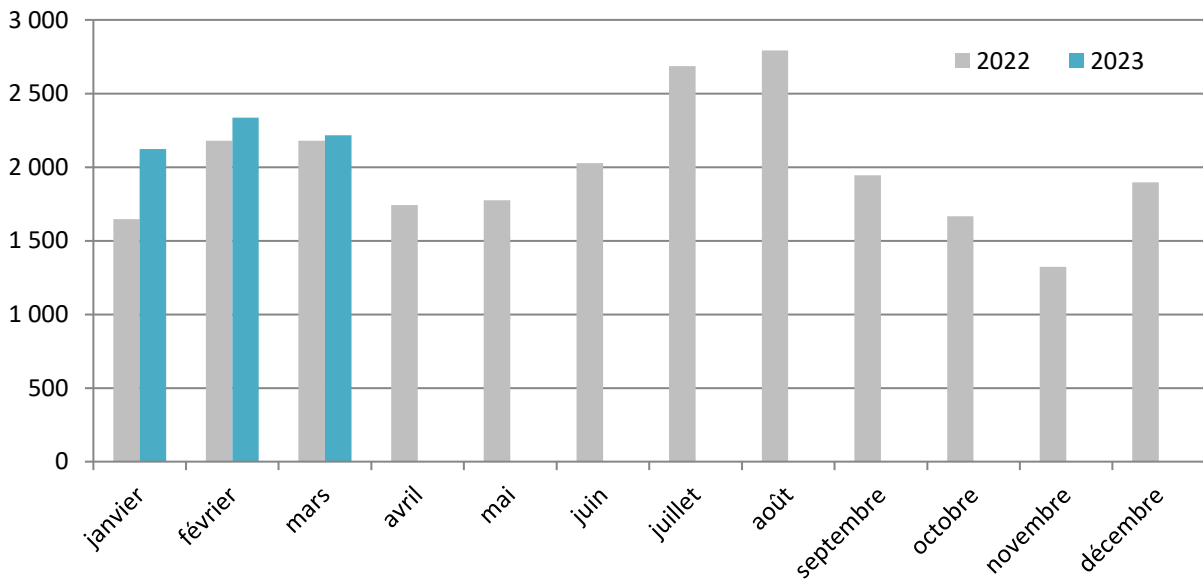
### Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022	T1 2023*
<b>Nombre de nuitées en milliers</b>					
Auvergne-Rhône-Alpes	6 005	5 544	7 423	4 886	6 676
France métropolitaine	35 682	57 269	70 589	48 226	42 550
<b>Evolution annuelle</b>					
Auvergne-Rhône-Alpes	172,5%	100,1%	7,4%	6,3%	11,2%
France métropolitaine	129,8%	147,5%	23,5%	15,7%	19,2%

\*données provisoires

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

### Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)



Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

## Baisse des autorisations de logements neufs et des mises en chantiers

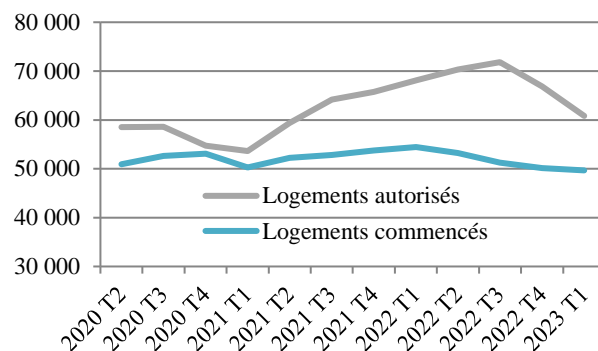
Entre début avril 2022 et fin mars 2023, 60 880 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une baisse de près de 14 % par rapport à l'année précédente (contre -11,6 % au niveau national).

Les autorisations de logements baissent dans tous les départements (de -9,4 % dans la Métropole de Lyon à -39,6 % dans la Drôme), à l'exception de la Loire (où elles augmentent de 3,8 %) et de la Haute-Savoie (+9,6 %).

Sur la même période, 49 670 **logements ont été mis en chantier**, soit une baisse de 7,7 % par rapport à l'année précédente (-8,3 % au niveau national). Cette baisse concerne aussi bien les logements individuels purs que les logements collectifs. Les mises en chantier diminuent dans tous les départements à l'exception de l'Allier et de l'Ardèche.

Concernant **les locaux neufs, les autorisations de construire** représentent environ 5,3 millions de m<sup>2</sup> entre début avril 2022 et fin mars 2023, soit une hausse de près de 6 % par rapport à l'année précédente. **Le nombre de locaux commencés** diminue, en revanche, de 3 % par rapport à l'année précédente. Il atteint près de 3,2 millions de m<sup>2</sup> sur la période.

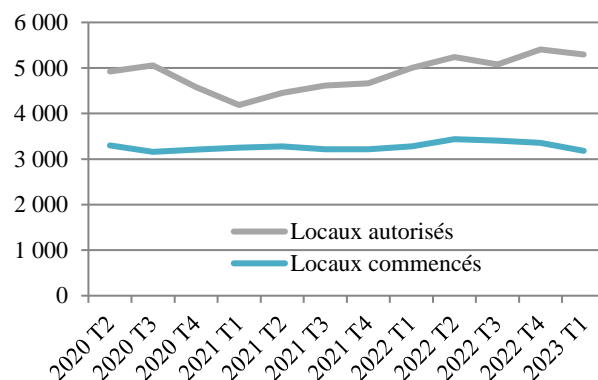
### La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes  
 Nombre de logements, estimation en date réelle

### La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes  
 En milliers de m<sup>2</sup>, estimation en date de prise en compte

# Emploi et chômage

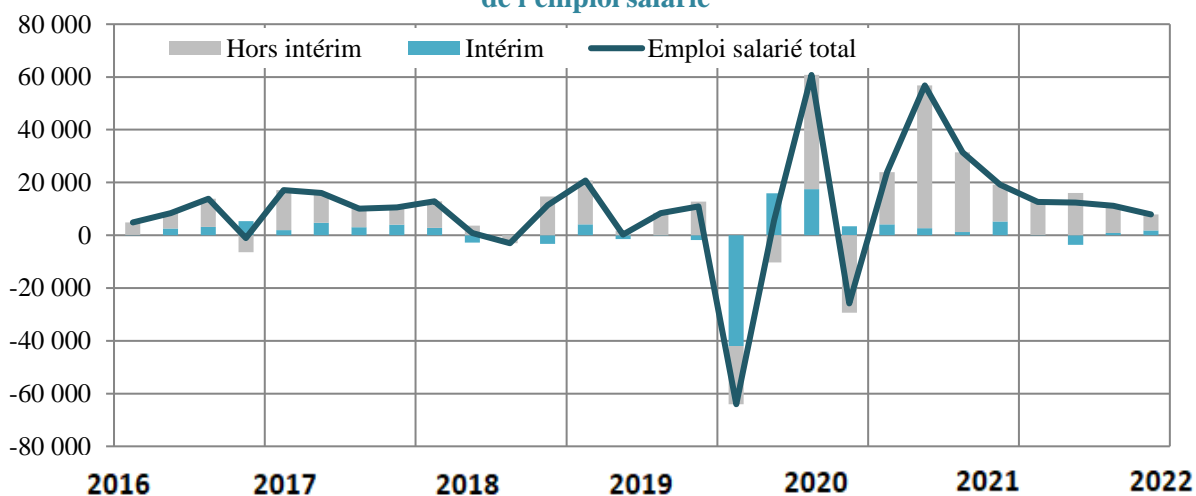
## Hausse de l'emploi salarié au 4<sup>e</sup> trimestre

En Auvergne-Rhône-Alpes, **l'emploi salarié** progresse **au 4<sup>e</sup> trimestre 2022** (+ 0,2 %, soit autant qu'au niveau national hors Mayotte). La région comptabilise environ 3 247 170 salariés. L'emploi salarié hors intérim augmente de 0,2 % (+ 6 000 emplois) et l'emploi intérimaire de 1,6 % (+ 1 900 emplois).

L'emploi salarié progresse dans le secteur privé (+ 0,4 %), mais baisse de 0,3 % dans le secteur public.

**Sur un an**, la région gagne environ 44 000 emplois salariés (+ 1,4 %, contre +1,3 % au niveau national).

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

Note de lecture : Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, l'emploi salarié total a augmenté d'environ 7 900 emplois : + 6 000 emplois hors intérim, + 1 900 emplois intérimaires

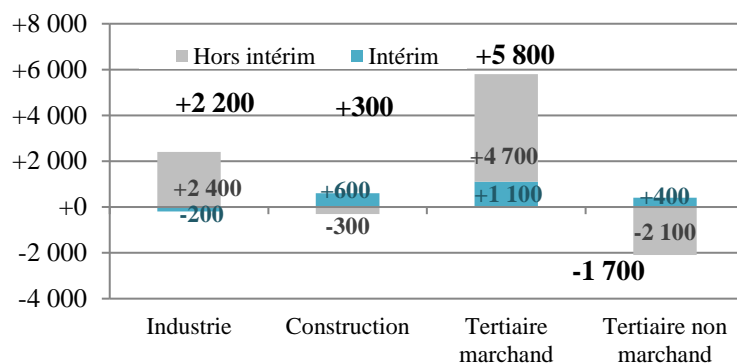
Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, l'emploi salarié augmente de 0,4 % dans l'**industrie** (+ 2 200 emplois). S'il augmente en dehors de l'intérim (+ 2 400 emplois), le nombre d'intérimaires est en baisse (- 200 emplois). Sur un an, l'emploi salarié dans l'industrie augmente de 1,4 %.

Les effectifs salariés dans la **construction** augmentent de 0,1 % sur un trimestre et de 0,2 % sur un an.

Le secteur **tertiaire marchand** est en augmentation au 4<sup>e</sup> trimestre (+ 5 800 emplois, + 0,4 %), porté par l'emploi hors intérim (+ 4 700 emplois). Sur un an, les effectifs augmentent de 2,2 %.

L'emploi salarié diminue dans le **tertiaire non marchand** (-0,2 % sur ce trimestre ; - 2 100 emplois hors intérim, + 400 emplois intérimaires). Il augmente de 0,3 % sur un an.

### Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee Données CVS

Les chiffres de l'emploi salarié régional du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 seront disponibles en juillet 2023.

### Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/ hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2021 T4	2022 T3	2022 T4	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	25 100	24 900	26 200	5,2%	4,3%	1,1%
Industrie	541 700	546 900	549 100	0,4%	1,4%	7,9%
Construction	221 800	221 800	222 100	0,1%	0,2%	9,3%
Tertiaire marchand	1 439 300	1 465 400	1 471 100	0,4%	2,2%	3,1%
Tertiaire non marchand	975 300	980 400	978 700	-0,2%	0,3%	0,6%
<b>Total régional</b>	<b>3 203 200</b>	<b>3 239 300</b>	<b>3 247 200</b>	<b>0,2%</b>	<b>1,4%</b>	<b>3,6%</b>
Dont : Intérim	117 000	114 500	116 300	1,6%	-0,6%	
Dont : Hors intérim	3 086 100	3 124 900	3 130 900	0,2%	1,4%	
Dont : Secteur privé	2 542 100	2 573 800	2 583 300	0,4%	1,6%	
Dont : Secteur public	661 100	665 500	663 800	-0,3%	0,4%	
<b>Total France (Hors Mayotte)</b>	<b>26 614 900</b>	<b>26 908 000</b>	<b>26 952 000</b>	<b>0,2%</b>	<b>1,3%</b>	<b>3,1%</b>

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

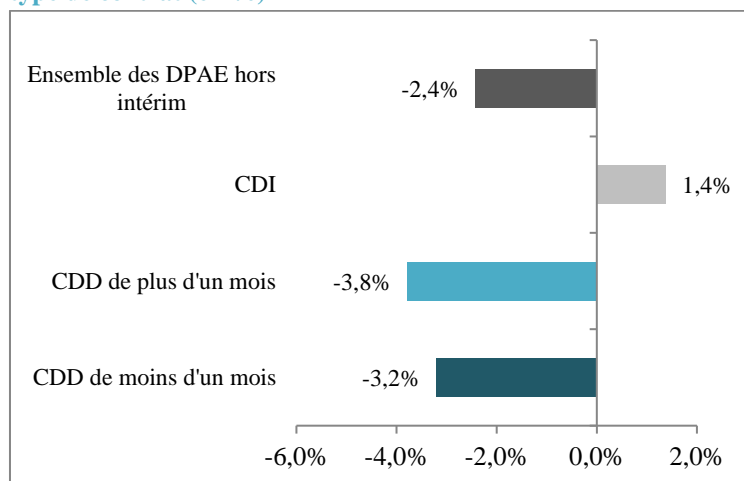
\* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

## Les déclarations préalables à l'embauche en baisse sur le trimestre

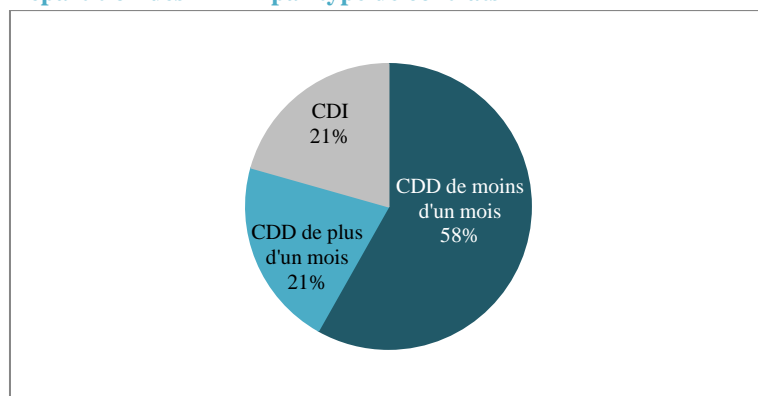
Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, on dénombre environ 752 000 **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** hors intérim. Le volume de DPAE diminue par rapport au trimestre précédent (-2,4 %). Sur un trimestre, les CDI sont en hausse de 1,4 % alors que les CDD de plus d'un mois baissent de 3,8 %, et ceux de moins d'un mois, de 3,2 %. Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (79 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (58 %).

Les intentions d'embauche augmentent dans la construction (+0,1 %) et dans l'industrie (+3,2 %). *A contrario*, dans le secteur des services, qui totalisent 92 % des déclarations d'embauche, elles baissent de 2 %.

### Évolution trimestrielle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)



### Répartition des DPAE par type de contrats



Source : Acoess/Urssaf  
Données CVS – 4<sup>e</sup> trimestre 2022

## Près de 11 000 salariés concernés par l'activité partielle au 4<sup>e</sup> trimestre 2022

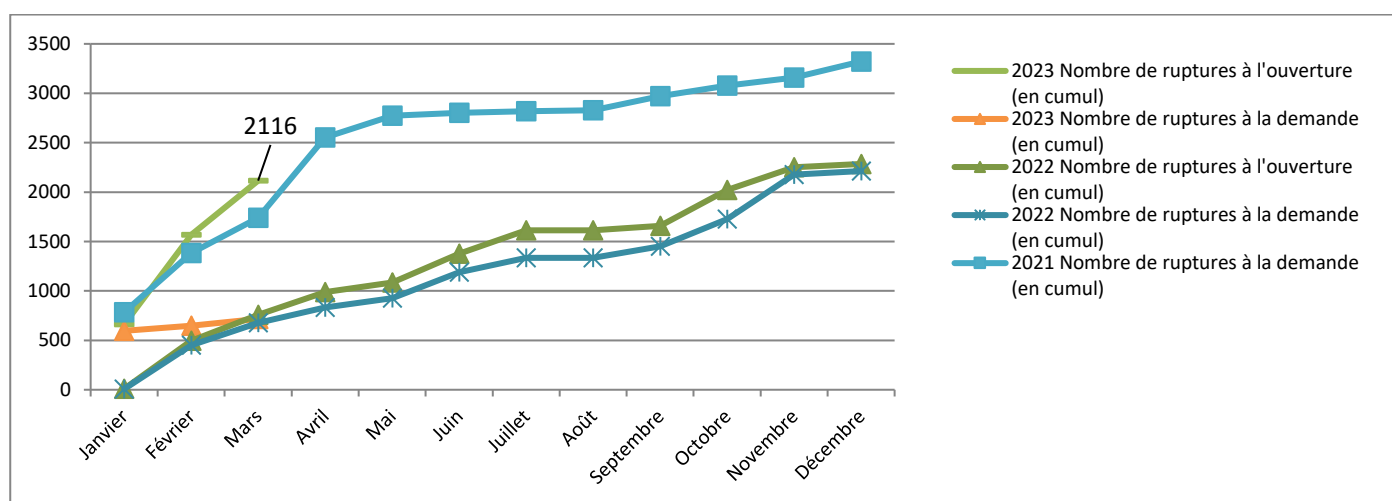
Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, en Auvergne-Rhône-Alpes, 10 905 salariés bénéficieraient, en moyenne, chaque mois, de l'activité partielle, pour 1 052 890 heures indemnisées (selon des données en cours de consolidation mises à disposition par l'ASP, la DARES et la DGEFP, issues du SI APART/DSN). En termes d'effectif concerné (11,1 % du total France entière), la région passe au 4<sup>e</sup> rang, après les Hauts-de-France, l'Île-de-France et le Grand-Est.

Dans la région, le secteur « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » concentre 70 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en moyenne, au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, suivi du regroupement « Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » et du regroupement « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (respectivement 12 % des effectifs).

## Ruptures collectives : forte augmentation des PSE et des autres licenciements économiques collectifs, baisse des RCC

En cumulé entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2023, 2 116 suppressions d'emplois situés en Auvergne-Rhône-Alpes ont été annoncées, en début de procédure, dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) (près deux fois plus qu'un an auparavant) et 91 dans le cadre de ruptures conventionnelles collectives (RCC) (- 44 % sur un an). Sur la même période, le nombre de licenciements économiques collectifs annoncés est en hausse : 1 188 dans le cadre de licenciements économiques collectifs (LICEC) de moins de 10 salariés en 2022 (+ 47 % sur un an) et 559 dans le cadre de licenciements économiques collectifs de 10 salariés ou plus (2,5 fois plus qu'un an). Tous ces licenciements n'ont pas encore été validés à ce stade.

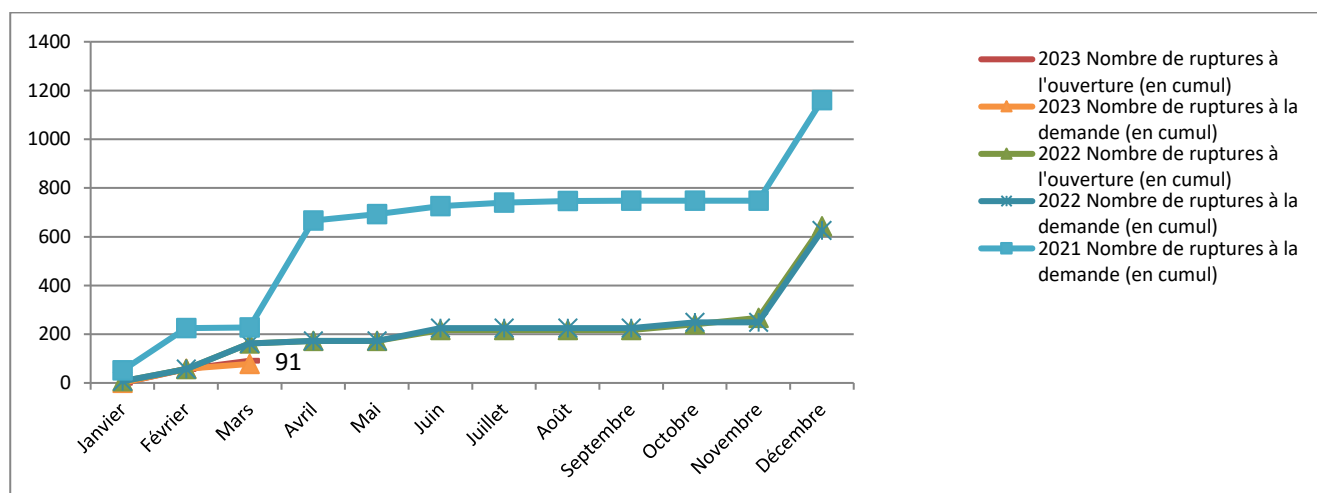
### Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de PSE pour les dossiers créés entre 2021 et 2023



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

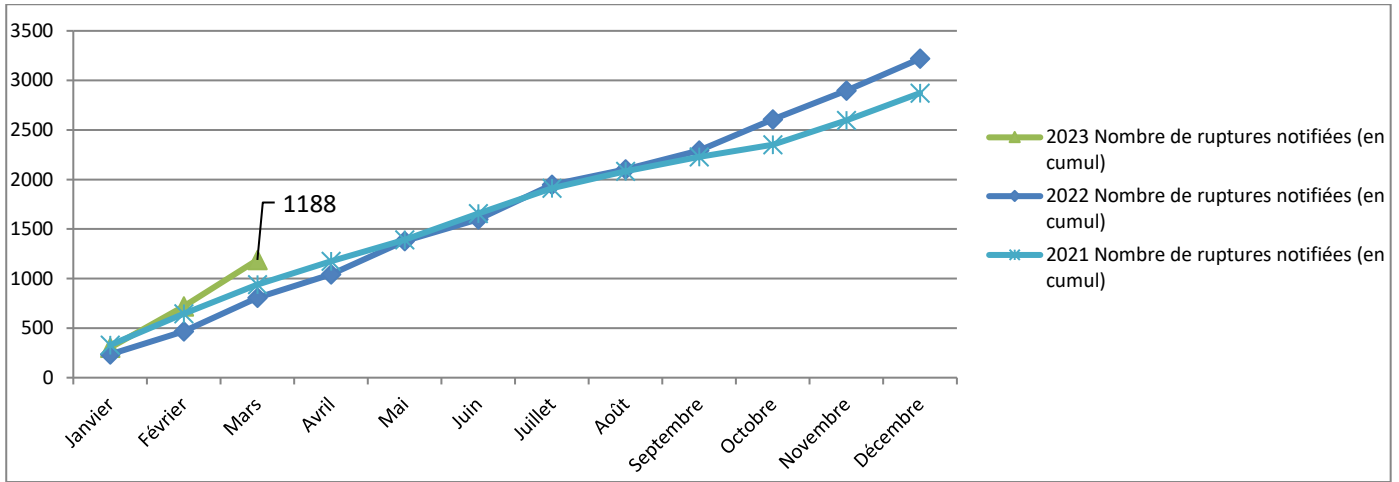
### Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de RCC pour les dossiers créés entre 2021 et 2023



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

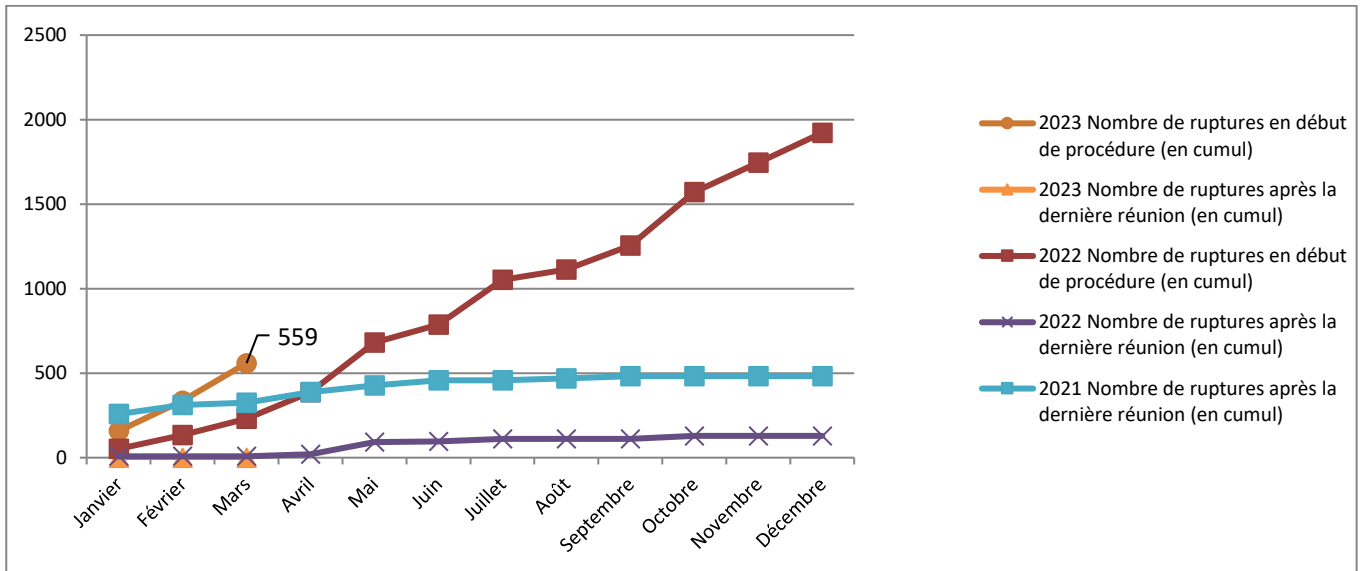
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

**Evolution du nombre de ruptures notifiées dans le cadre de LICEC de moins de 10 salariés pour les dossiers créés entre 2021 et 2023**



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

**Evolution du nombre de ruptures de contrats dans le cadre de LICEC de 10 salariés et plus pour les dossiers créés entre 2021 et 2023**



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA



## Définitions

**Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)** : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

**Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE** : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

-toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

-toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

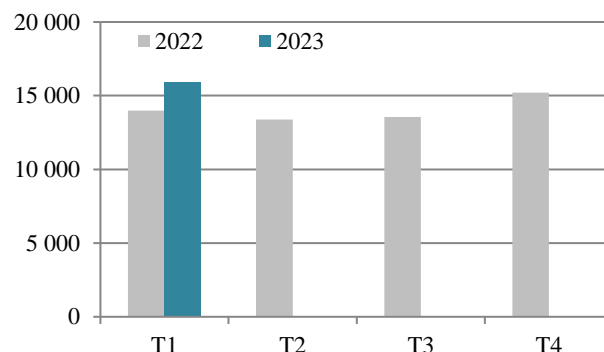
**Rupture conventionnelle collective (RCC)** : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

## Les ruptures conventionnelles individuelles en forte hausse sur un an

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, environ 15 920 **ruptures conventionnelles individuelles** de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 13,8 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2022. Par ailleurs, ce trimestre, 0,7 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,7 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées augmentent de 9,6 %.

### Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



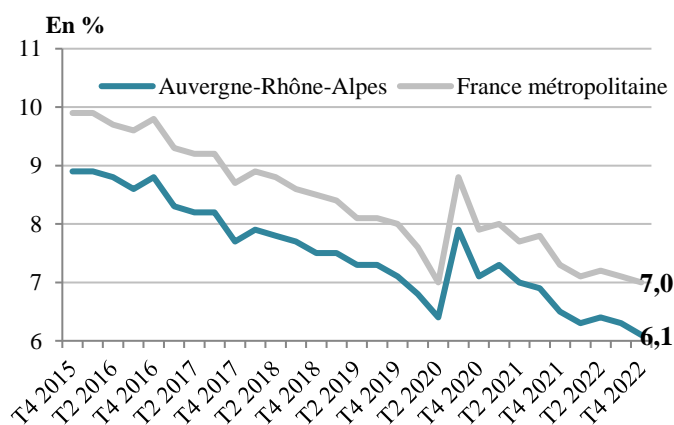
Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

## Baisse du taux de chômage au 4<sup>e</sup> trimestre 2022

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes baisse de 0,2 point par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 6,1 %. Il reste inférieur de 0,9 point à celui de la France métropolitaine (7 % ; - 0,1 point sur un trimestre). La région se situe au 4<sup>e</sup> rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Bretagne et Pays-de-la-Loire (5,8 %), et Corse (6 %).

Sur un an, le taux de chômage baisse de 0,4 point dans la région et de 0,3 point en France métropolitaine.

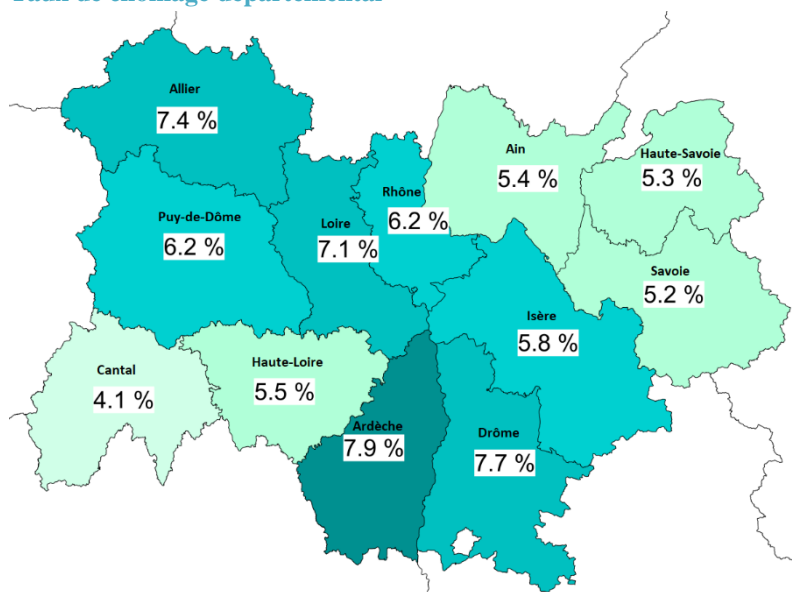
### Taux de chômage trimestriel



Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 4,1 % dans le Cantal à 7,9 % en Ardèche. Sur le trimestre, il baisse dans tous les départements (entre -0,1 point et -0,3 point), à l'exception du Cantal, où il stagne.

Sur un an, le taux de chômage baisse dans tous les départements de la région (de - 0,1 point dans la Loire à -0,6 point en Haute-Savoie), à l'exception du Cantal, où il augmente de 0,1 point.

### Taux de chômage départemental



Les chiffres du **taux de chômage** régional du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 seront disponibles en **juillet 2023**.

Source : Insee, taux de chômage localisés  
 Données CVS

## Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de Pôle emploi par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à Pôle emploi notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

## La demande d'emploi en catégories ABC baisse au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et sur un an

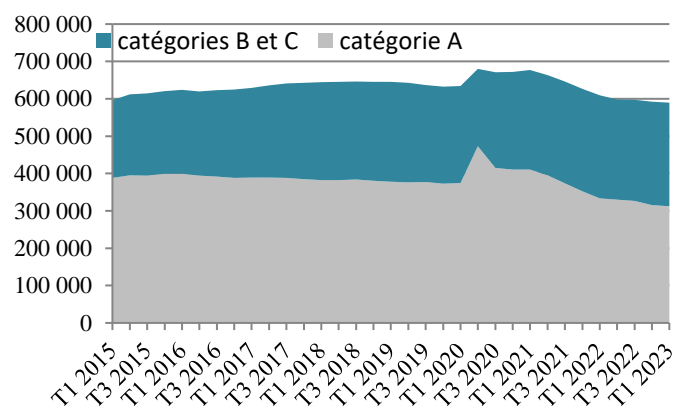
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 589 350 demandeurs d'emploi en catégories ABC (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en baisse de 0,5 % **par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2022**. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) baisse sur un trimestre (- 1 %). Les catégories B et C (regroupées) augmentent de 0,1 %. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, les catégories B et C représentent 47 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, contre 46,7 % au trimestre précédent.

**Sur un an**, la demande d'emploi des catégories ABC baisse de 3,3 %. La catégorie A baisse de 6,2 %, alors que les catégories B et C regroupées augmentent de 0,4 %.

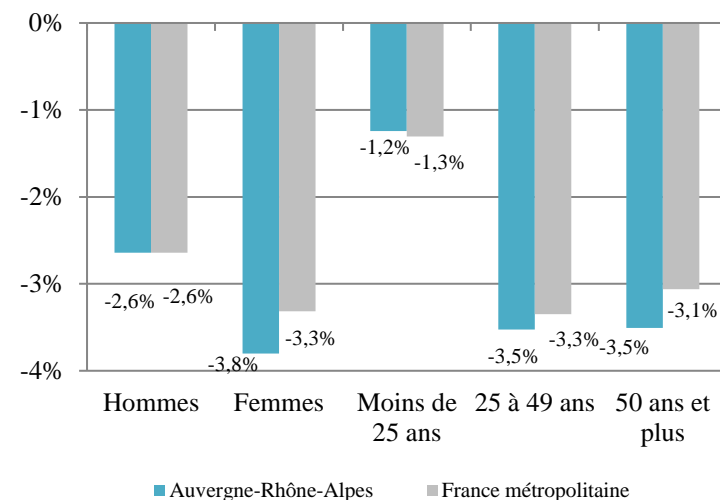
La demande d'emploi (catégories ABC) dans la région baisse davantage pour les femmes (- 3,8 %) que pour les hommes (- 2,6 %) par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Entre les 1<sup>ers</sup> trimestres 2022 et 2023, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans baisse de 1,2 %, celui des 25 à 49 ans de 3,5 %, tout comme celui des 50 ans et plus.

### Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



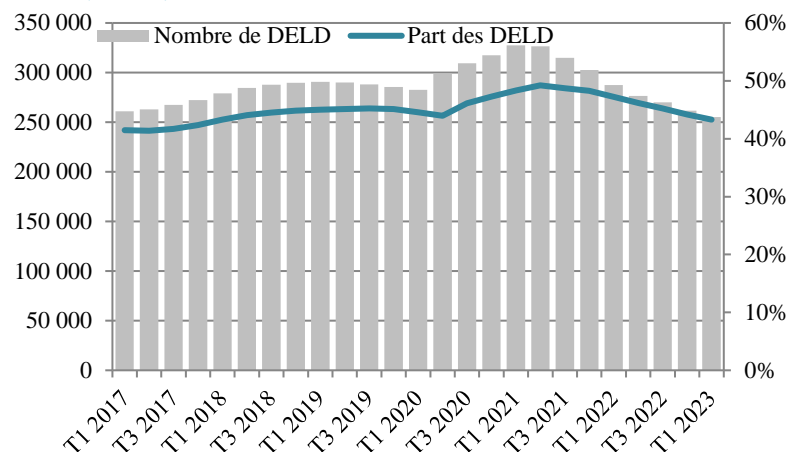
### Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : Pôle emploi-Dares, STMT  
 Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC inscrits depuis 1 an ou plus baisse de 11,2 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 47,2 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 à 43,3 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à Pôle Emploi depuis 573 jours en moyenne, soit 28 jours de moins qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

### Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Lecture : Au T1 2023, on dénombre en moyenne 255 310 demandeurs d'emploi de catégorie ABC inscrits depuis plus d'un an, soit 43,3 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT  
Données : CVS-CJO

### Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi :

**Catégorie A :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi;

**Catégorie B :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

**Catégorie C :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

## Prestations sociales

### *Baisse du nombre d'allocataires du RSA, de l'ASS sur un an et hausse des allocataires de la prime d'activité*

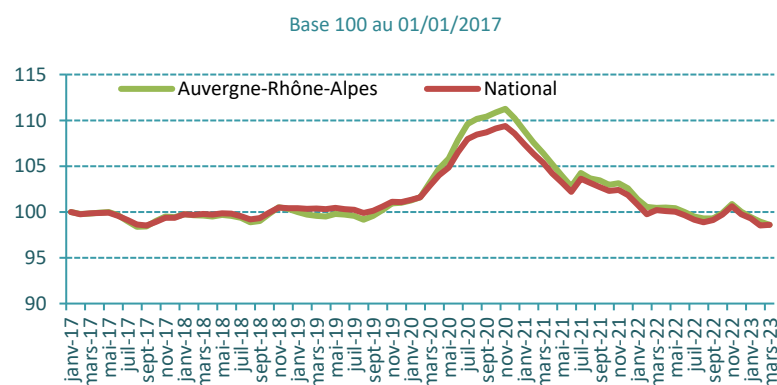
**Fin mars 2023**, on dénombre 155 520 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en baisse de près de 2 % sur un an. Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre d'allocataires du RSA a augmenté considérablement pour atteindre un pic en octobre 2020. Il se trouve désormais en-dessous de son niveau d'avant la crise sanitaire (février 2020).

**Fin février 2023**, on dénombre 17 918 bénéficiaires du contrat d'engagement jeune (CEJ), dispositif mis en place le 1<sup>er</sup> mars 2022, en remplacement de la **garantie jeunes**.

**Fin février 2023**, 23 460 personnes bénéficient de **l'allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une baisse de 14,6 % par rapport à février 2022. Malgré un rebond en juillet 2021, la baisse se poursuit.

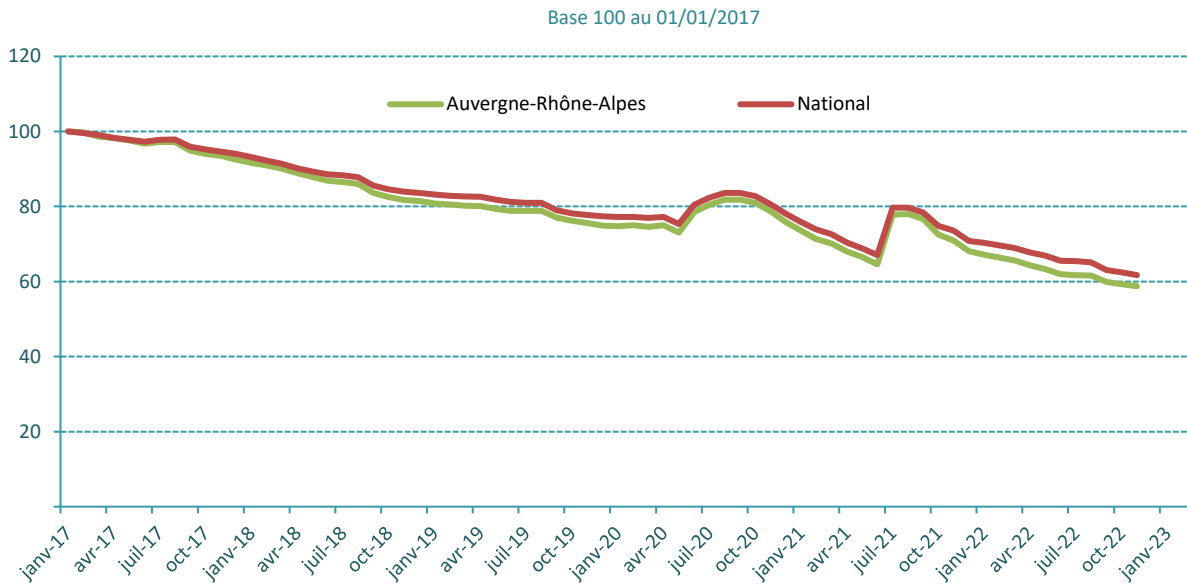
**Fin mars 2023**, on dénombre 537 250 allocataires de la **prime d'activité** dans la région, soit une hausse de 3,6 % par rapport à mars 2022.

### **Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)**



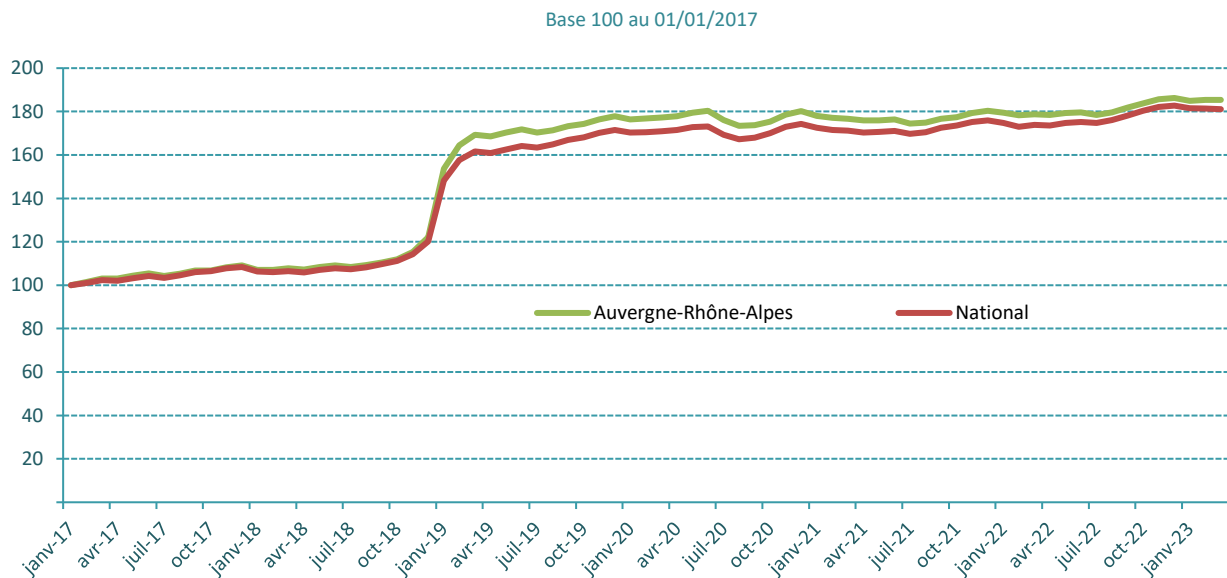
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

### Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

### Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

## Définitions

### - Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active** (RSA) s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**allocation de solidarité spécifique** (ASS) est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

### - Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **garantie jeunes** était un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvaient en situation de précarité. Il leur offrait, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale, ainsi qu'une allocation. Le 1<sup>er</sup> mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** a été remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**. Il s'adresse sous certaines conditions aux **jeunes de 16 à 25 ans** et aux **personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées**. Ce contrat peut se traduire notamment par des **stages**, des **formations** et un **service civique**. Le but est **d'accéder à un emploi durable**.

## Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>  
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

### Etudes :

**Panorama statistique 2022 - Cohésion sociale**– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), juin 2023

**Les pratiques des comités sociaux et économiques d’Auvergne-Rhône-Alpes en matière de santé, sécurité et conditions de travail** – GRAFF Didier, MEYER Pascale (DREETS ARA), mars 2023

**L’évolution de l’apprentissage en Auvergne-Rhône-Alpes** – SEON Martial (DREETS ARA), février 2023

**Chômage, emploi et niveau de vie des personnes de 20 à 29 ans** – GRAFF Didier (DREETS ARA), février 2023

**Une insertion professionnelle des 16-29 ans très hétérogène, mais toujours fortement liée au diplôme** – GAUTHAY Grégoire, PRIVAS Christophe (INSEE), en partenariat avec SEON Martial et JAKSE Christine (DREETS ARA), décembre 2022

**Les librairies en Auvergne-Rhône-Alpes** – SOUTOUL Fanny (DREETS ARA), décembre 2022

**Les tensions sur le marché du travail en 2021** – OLKOWICZ Isabelle (Pôle emploi), VAN PUymbroeck Cyrille (DREETS ARA), octobre 2022

**Panorama statistique 2021 - Cohésion sociale**– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), juillet 2022

**Près de 3 millions de personnes ressentent des soucis financiers à l’aube de la crise financière**, AUDE Johanne, BIANCO Emma (INSEE) en partenariat avec GUILLAUME Sabine et JAKSE Christine (DREETS ARA), juin 2022

### Chiffres clés :

**Demande d’emploi régionale et départementale, 1<sup>er</sup> trimestre 2023**, DREETS ARA –Pôle emploi, avril 2023

**Taux de chômage régional et départemental au 4<sup>e</sup> trimestre 2022** – TAVERNET Michèle, DREETS ARA, avril 2023

**Emploi salarié régional et départemental au 4<sup>e</sup> trimestre 2022** – TAVERNET Michèle, DREETS ARA, avril 2023



Directrice de la publication : Isabelle NOTTER

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution de Marie-Laure DOLY (DRFiP), des correspondants des DDFiP et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Service communication DREETS -ARA

Copyright-MINEFI-©Gorodenkoff - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Nordreisender - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Catherine CLAVERY - stock.adobe.com

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

